



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22-107-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-107

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 34

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget principal 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par Mme Fatos KEBELI, Mme Sana AABIBOU représentée par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Emmanuelle ROYERE représenté par M. Mostefa GHENAÏM, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG,

ETAIENT ABSENTES : Mme Kadiatou LY, Mme Clotilde DOUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° VI-DEL-2022-037 du 14 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu la délibération n° VI-DEL-2022-052 du 23 juin 2022 relative au vote de la décision modificative n° 1 du budget 2022,

Vu la délibération n° VI-DEL-2022-083 du 5 octobre 2022 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal 2022,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 29 novembre 2022,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2022 en fonctionnement et en investissement, afin de répondre au plus près à la réalité des besoins,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 9 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Marcelin, Bayart, Méziane, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Tartarin, Tran Quoc Hung),

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2022, qui s'équilibre en fonctionnement à 95 259,04 € et à 5 264 330,23 € en investissement.

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DÉPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-97 354,70 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	200 000,00 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-138 926,35 €	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	138 926,35 €	
66	CHARGES FINANCIÈRES	20 000,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-42 386,26 €	
TOTAL DES DÉPENSES		95 259,04 €	
73	IMPÔTS ET TAXES		27 003,04 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		113 909,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS		-45 653,00 €
TOTAL DES RECETTES			95 259,04 €

En Investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	DÉPENSES	RECETTES
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 764 330,23 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 344 459,41 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 155 540,59 €	
TOTAL DES DÉPENSES		5 264 330,23 €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-138 926,35 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		138 926,35 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		1 764 330,23 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES		3 500 000,00 €
TOTAL DES RECETTES			5 264 330,23 €

Franck MARLIN

Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 16 DEC 2022 et de sa réception par le représentant de l'Etat.